le SIBA vous informe...

NOTE D'INFORMATION

CRASTE DE MENAN : RESTAURATION D'UNE ZONE HUMIDE ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

UNE SOLUTION FONDÉE SUR LA NATURE FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Les zones humides sont de véritables éponges qui absorbent l'eau de pluie lorsqu'elle est abondante - en hiver ou lors des crues. Elles ralentissent également le flux de l'eau grâce à leur végétation.

Les aménagements proposés par le SIBA, en collaboration avec la commune et soutenus par la Région Nouvelle Aquitaine et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, possèdent un double enjeu :

- Réguler les eaux de la craste de Menan en favorisant l'étalement des eaux de pluie avant qu'elles n'arrivent trop rapidement sur la zone urbaine (être plus résilient face aux inondations).

- Accueillir dans une zone humide une grande variété de refuges pour la faune et la flore (favoriser la biodiversité).

Les travaux consistent à créer deux zones d'expansion (méandres) depuis les deux fossés latéraux qui convergent derrière l'espace boisé pour devenir la craste de Menan. Ainsi, près de 640 mètres de méandres seront réalisés, pour permettre aux eaux de pluie de s'étaler dans l'espace boisé et de ralentir leur course vers les habitations, situées à l'aval.

Ces travaux s'inspirent des mécanismes de la nature, pour faire face au changement climatique.

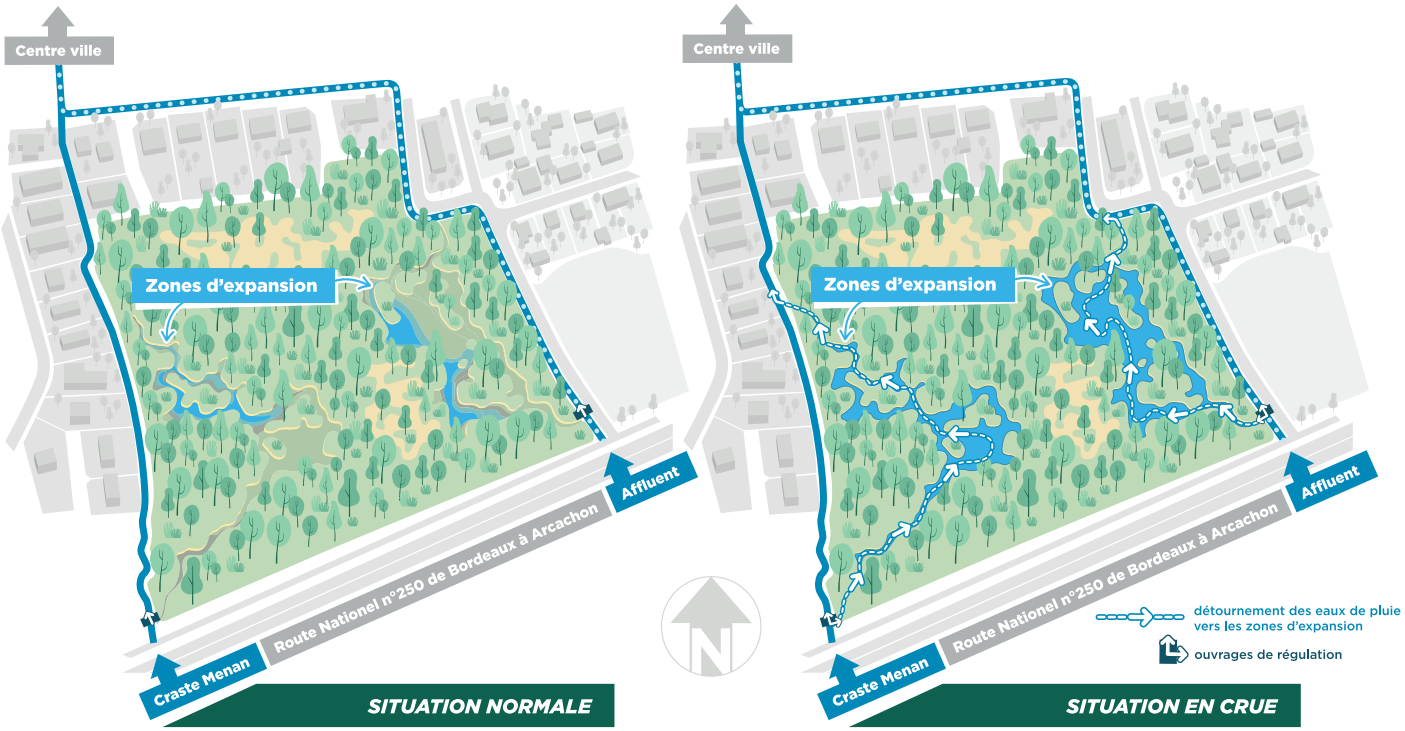

BASSIN D'ARCACHON SIBA

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Octobre-novembre 2024 pour limiter l'impact sur les habitats naturels

Travaux confiés à une entreprise spécialisée dans les aménagements sensibles aux espaces naturels

Présence d'un coordinateur de travaux environnemental pour s'assurer du respect des pratiques inscrites dans le dossier « Loi sur l'eau »

Plans d'accès établis et mise en place de barrières de chantier qui sécuriseront les différentes zones de travaux

Engins de chantier minutieusement calibrés

3 phases de travaux :

- abattage sélectif des arbres et dessouchage pour créer les méandres
- travaux de terrassements : les méandres dessinés, d'une profondeur de 50 à 70 cm, seront travaillés et nappés de terre végétale extraite du site
- création des ouvrages d'interception et de restitution sur la craste Menan et aménagements pédagogiques sur les sentiers pédestres

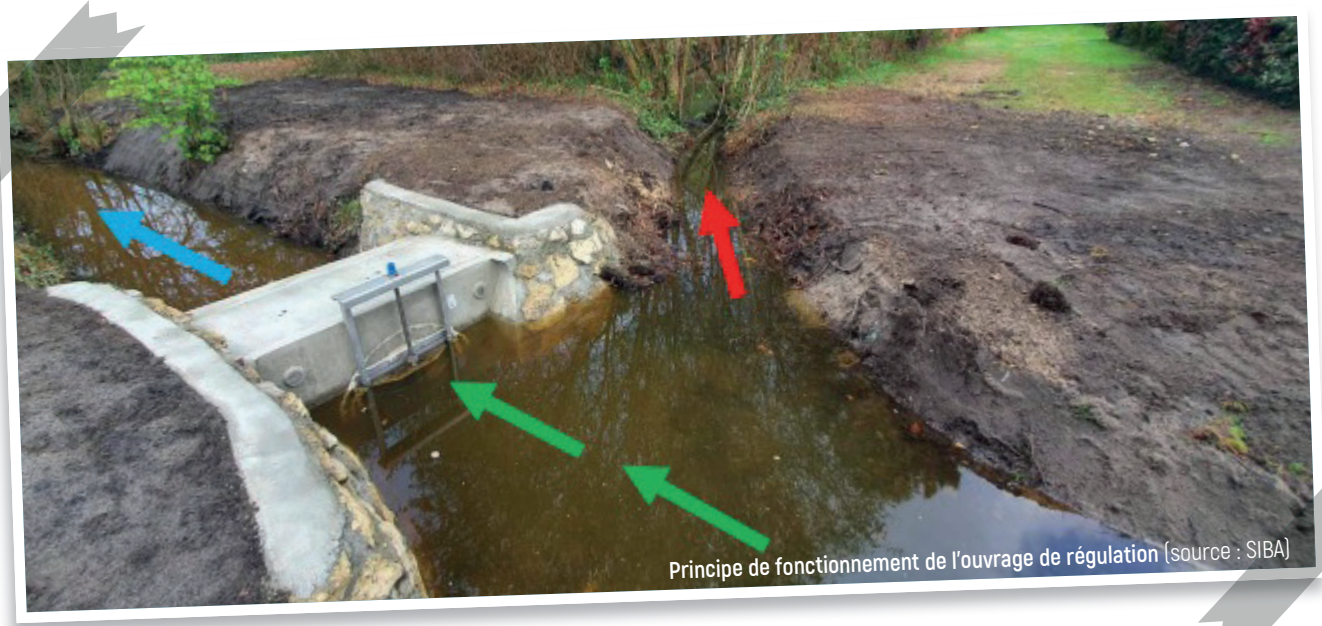

Principe de fonctionnement de l'ouvrage de régulation (source : SIBA)

Écoulement naturel de la craste
la vanne permet de réguler le débit vers l'aval.

Écoulement préférentiel à débit régulé
(vers l'aval).

Écoulement de la craste vers les zones d'expansion.

CRÉATION DES CHEMINEMENTS DOUX

Action financée avec le concours de l'agence de l'eau Adour-Garonne
et de la Région Nouvelle Aquitaine

BASSIN D'ARCACHON
SIBA

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)
16, allée Corrigan, CS 40002 - 33311 Arcachon Cedex - tél. : 05 57 52 74 74 / fax : 05 57 52 74 75 / administration@siba-bassin-arcachon.fr - **www.siba-bassin-arcachon.fr**